



Extrait du registre des décisions

Bureau du 14 juin 2018

n° 080-18

Objet : *RS - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau pour la mise en oeuvre des consignes de restitution sur les sources de la chaîne de l'Epine dans le cadre du Plan de gestion de la ressource en eau*

- date de convocation le 08 juin 2018
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille dix-huit, le jeudi quatorze juin à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 37

Aillon-le-Jeune	
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Daniel Grosjean
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Pierre Perez - Benoit Perrotton
Cognin	Jean-Pierre Beguin
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoiz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Michel Dyen à Xavier Dullin - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin - de Jean-Maurice Venturini à Jean-Marc Léoutre

- conseillers excusés : 9

Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Michel Dantin - Pierre Duperier - Dominique Pommat - Philippe Trepier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 14 juin 2018

délibération n° 080-18

objet **RS - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau pour la mise en oeuvre des consignes de restitution sur les sources de la chaîne de l'Épine dans le cadre du Plan de gestion de la ressource en eau**

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle que dans le cadre du Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) du bassin versant du lac du Bourget et afin de rétablir l'équilibre quantitatif sur le bassin versant de la Leysse, notamment sur le massif de l'Épine, des consignes de restitution aux sources exploitées ont été proposées.

Dans l'objectif de répondre aux consignes de restitution actées et futures sur l'ensemble du massif de l'Épine, Chambéry métropole - Cœur des Bauges a commandé une étude à Profil'Ide pour déterminer l'impact de leur mise en œuvre sur le fonctionnement du réseau d'eau potable et des équipements associés. Cette étude a permis de mettre en évidence les déficiences du réseau par secteur et par source concernée et de proposer les différents travaux à prévoir.

Compte tenu du périmètre étendu de l'ensemble des travaux, dont le coût a été estimé à 3 102 000 € HT, le projet a été scindé en trois tranches distinctes.

Un dossier de demande de subvention a été déposé en 2017 pour l'ensemble du projet.

La première tranche a ainsi été financée par l'Agence de l'eau pour un montant de 706 400 €, soit 80 % du montant des travaux. Cette tranche regroupait l'ensemble des travaux nécessaires au déploiement des autres tranches. Elle consistait à :

- renforcer la capacité de stockage du réservoir de Challot (création d'une deuxième cuve de 500 m³ à proximité de l'existante),
- renforcer la station de pompage du réservoir de la Bataillarde alimentant le réservoir de Challot,
- renforcer la station de pompage du réservoir de Chamoux alimentant le réservoir de la Bataillarde.

La deuxième tranche concerne tous les travaux à mettre en œuvre pour l'application des consignes de restitution sur les sources du Lard, Pierre Rouge et Saint-Martin :

- renforcement de la station de pompage du réservoir de Lachat alimentant le réservoir des Pierrettes,
- renforcement de la station de pompage du réservoir des Pierrettes alimentant le réservoir du Lard.

La troisième tranche intègre tous les travaux nécessaires pour l'application des consignes de restitution sur les sources des Creux, des Fées et des Trois Murgiers :

- renforcement de la conduite existante entre le réservoir de la Bataillarde et le surpresseur du Noiray, représentant un linéaire de 4 km environ,
- renforcement du surpresseur du Noiray,
- renforcement de la station de pompage du réservoir des Creux alimentant le réservoir des Trois Murgiers.

L'Agence de l'eau est sollicitée concernant la mise en œuvre de cette troisième tranche dont le montant est détaillé ci-après :

TRANCHE 3	
Canalisations Bataillarde / Noiray	1 574 000 €
Station de pompage du Noiray	130 000 €
Station de pompage les Creux	100 000 €
Total travaux	1 804 000 €
Maîtrise d'œuvre, topo, géotechnique, divers et imprévus (10% environ du montant des travaux)	181 000 €
Total opération HT	1 985 000 €
TVA 20 %	397 000 €
TOTAL GENERAL TTC	2 382 000 €

La subvention peut atteindre 80 % du montant des travaux.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant les demandes de subventions,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **adopte** la réalisation de la troisième tranche de travaux dans le cadre de la mise en œuvre des consignes de restitution sur les sources de la chaîne de l'Épine dans le cadre du Plan de gestion de la ressource en eau,

Article 2 : **effectue** les travaux selon les principes de la charte qualité nationale des réseaux d'eau potable,

Article 3 : **sollicite** l'aide de l'Agence de l'eau pour leur réalisation,

Article 4 : **autorise** le président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette démarche,

Article 5 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 080-18

Objet de l'acte : RS - Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau pour la mise en oeuvre des consignes de restitution sur les sources de la chaîne de l'Epine dans le cadre du Plan de gestion de la ressource en eau

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions

Date de l'acte : 14 juin 2018

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180614-lmc1H21023H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21023H1

Date de transmission en Préfecture : 25 juin 2018

Date de réception en Préfecture : 25 juin 2018